



Conseil Municipal

Séance 2023-05 – Mardi 11 Juillet 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de Réunions en Mairie de Burie, sous la présidence de Monsieur Gérard PERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juillet 2023

Présents : (12) MM. Gérard PERRIN (Maire), Patrick ANTIER (1^{er} Adjoint), Mme Marie-Christine GILARDIN (2^{ème} Adjointe), M. Jean-Paul ROULLIN (3^{ème} Adjoint), Mmes Stéphanie BARBASTE, Magalie FOURNIER, MM. Patrick MAILLOT, Serge REMY, Sébastien ROISANS-SAC, Mme Babette SCHNEIDER, MM. Stéphan SIMONNEAU, Bernard VACHON.

Absents Excusés : (03) : M. Joël LAVERGNE Conseiller Municipal Délégué (Procuration à M. Jean-Paul Roullin), Mmes Nelly GAUTHIER (Procuration à Marie-Christine Gilardin), Nathalie SIRRE-LAMBERT.

Mme Marie-Christine Gilardin est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance en date du 12 juin 2023 a été adressé par mail à tous les conseillers le 15 juin 2023. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. M. Bernard Vachon souhaiterait que des précisions soient apportées sur les votes des subventions, Mme Marie-Christine Gilardin indique qu'il y sera fait en informations diverses. Le Procès-Verbal, soumis au vote est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

1. Communauté d'Agglomération de Saintes ⇒ Convention de Prestations pour assurer l'entretien régulier de la Zone d'Activités Le Parc
2. Festivités du 13 Juillet 2023 ⇒ Tarification du Repas
3. Action Sociale ⇒ Aide à une Administrée
4. Attribution de Subventions Communales dans le cadre de l'Opah-Ru -Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain- pour Réhabilitation de Logements Locatifs très dégradés
5. Informations & Questions Diverses



Délibération n° 20230711 -01 → Communauté d'Agglomération de Saintes ⇒ Convention de Prestation pour assurer l'entretien régulier de la Zone d'Activité « Le Parc »

Monsieur le Maire rappelle que suite à la Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 07 août 2015) portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Zone d'Activités « Le Parc » est de compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2018.

La convention établie en 2018 et arrivant à terme au 31 décembre 2022, stipulait que la Commune de Burie :

- ◇ Continuerait d'assumer les prestations d'entretien liées à la voirie, chaussée et accotement éventuels et l'entretien de l'éclairage public ;
- ◇ Conserverait le contrat de fourniture d'électricité pour l'éclairage.

La convention proposée, pour une durée de cinq années à compter de 2023 décrit les prestations d'entretien à réaliser, par la Commune, pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Saintes, à savoir :

- ✓ Sur la voirie ⇒ balayage & entretien (chaussée et accotements) ;
- ✓ Sur l'éclairage public ⇒ contrat de fourniture d'électricité & entretien via le Sdeer ;

Moyennant le reversement annuel, par la Communauté d'Agglomération de Saintes, d'une somme de 1 437.10 €, sur émission d'un titre de recettes de la Commune de Burie. Cette somme sera révisée sur la base de l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale annuellement au 1^{er} janvier.

Il est donc demandé à l'assemblée de donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour cette nouvelle convention de cinq années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de prestation de services ayant trait à la Zone d'Activités « Le Parc » entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00



Délibération n° 20230711 -02 → Festivités du 13 juillet 2023 ⇒ Tarification du Repas

Dans le cadre de la soirée du 13 juillet 2023, la Municipalité s'est portée organisatrice du repas.

Il sera proposé deux menus, l'un adulte à 12 € / personne, l'autre pour les enfants (limite d'âge 12 ans) à 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie décide :

- D'acter ces tarifs ;
- De donner délégation de pouvoirs et de signatures à Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00



En réunion le 21 juin 2023, les membres de la Commission Aide Sociale ont étudié le dossier d'une administrée en difficultés financières face à un règlement de factures d'énergie pour un montant de 294.00 €.

Compte tenu de la situation, les membres de la Commission Aide Sociale soumettent à l'assemblée municipale d'accorder cette somme sous forme de don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie décide :

- D'accorder un don de 294 €, qui sera imputé à l'Article 6713 « Secours & Dons » du Budget Unique Commune 2023 ;
- De donner pouvoirs et délégation de signatures à Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00



Délibération n° 20230711-04 → Attribution de Subventions Communales dans le cadre de l'Opah-Ru -Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain- pour Réhabilitation de Logements Locatifs très dégradés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code du Patrimoine ;

Vu la délibération de la Commune de Burie n° 20180606-01, en date du 06 juin 2018, approuvant la signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Saintes relative à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain -Opah-Ru- ;

Considérant la Convention n° 017PR0018 de l'Opah-Ru, signée le 9 juillet 2018, définissant les objectifs et les engagements de chacun des partenaires signataires, en complément des aides de l'Anah, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023 ;

Vu la délibération de la Commune de Burie n° 20190225-03, en date du 25 février 2019, approuvant les modalités d'octroi de la subvention « Façades » dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec le Volet Renouvellement Urbain -Opah-Ru- ;

Vu la délibération de la Commune de Burie n° 20221004-06, en date du 04 octobre 2022, autorisation la signature de l'Avenant n° 3 à la Convention précitée ;

Vu la décision n° 2023-130 signée le 15 juin 2023 par M. Bruno Drapron, Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes ;

Considérant l'attribution à M. & Mme Renaud Lopes de subventions pour travaux de réhabilitations de deux logements très dégradés sis au 57 Avenue de la République, en tant que bailleur appliquant un loyer conventionné ;

Considérant que le dossier énoncé ci-dessus entre dans le cadre du dispositif d'aide à la réhabilitation de logements locatifs très dégradés ;

Considérant que la Commune de Burie a inscrit les crédits nécessaires au Budget Unique 2023 ;

En application des dits éléments, la Commune de Burie doit valider, à M. & Mme Renaud Lopes, l'attribution d'une subvention totale de 9 600 € répartie ainsi qu'il suit, pour chaque logement :

- ◇ 3 000 € au titre de la réhabilitation de logement locatif très dégradé ;
- ◇ 1 800 € au titre de l'aide à l'intermédiation locative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, décide :

- D'attribuer cette subvention de 9 600 € à M. & Mme Renaud Lopes dans le cadre de l'Opah-Ru, portant sur la réhabilitation de deux logements sociaux dans l'immeuble sis au 57 Avenue de la République ;
- Donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour toute démarche afférente à la présente décision.

Votes Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 01 (Patrick Maillot)



Informations Diverses

M. Gérard Perrin

- Association Cap sur la Vallée du Coran ⇒ Difficultés de création de l'association.

M. Patrick Antier

- Voirie Communale ⇒ Travaux réalisés « Chez Bluteau » & « Guillon » ; en cours Boulevard des Ecoliers ;
- Rese ⇒ Purge du château d'eau semaine dernière, les services de la Mairie n'étaient nullement informés de cette intervention ;
- Défense Extérieure Contre l'Incendie
 - ✓ Nouveau Règlement Départemental validé par Arrêté Préfectoral du 16 mai 2023, la deuxième tranche sera donc à revoir ;
 - ✓ Annulation de la mise en place du Poteau Incendie prévu au Treuil, dans le cadre de la première tranche.
- Rue des Abattis ⇒ Etude d'une limitation de vitesse à 30 km/h ;
- Fontaine « La Fond Sabot » ⇒ Echange Commune / M. Boutinet devrait être signé en cette fin de mois ;
- Restaurant de l'Hôtel de Ville ⇒ Les barrières de protection ont été mises en place par les services techniques.

Mme Marie-Christine Gilardin

- Attribution des Subventions 2023 ⇒ Le Club de Basket n'a pas sollicité de subvention cette année & le dossier de demande de subvention du Club de Football « en herbe » est parvenu en Mairie bien au-delà de la date d'échéance fixée ;
- Festivités du 13 juillet 2023 ⇒ Organisation avec les membres bénévoles, à ce jour 100 réservations pour le repas.

M. Jean-Paul Roullin

- Halle Marchande ⇒ Les sondages de l'étude de sol devraient être réalisés courant semaine prochaine ;

- Vacances de deux logements ⇒ L'un à l'immeuble du Groupe Scolaire, l'autre au 2 Rue de l'Hôtel de la Poste ;
- Mairie ⇒ Intervention d'une nacelle pour nettoyer l'ensemble des chenaux de la toiture.

Mme Magalie Fournier

- Questionne sur la diffusion de l'ouverture du service Ants ⇒ Oui, la diffusion a été faite sur le site Internet et le panneau d'informations.

M. Patrick Maillot

- Rend compte des activités menées par l'Association des Cultur'Ailes :
 - ✓ Forum des Associations : nombreuses visites,
 - ✓ Fête de la Saint-Jean / Fête de la Musique : satisfaction générale, public plus nombreux qu'attendu, conditions météo favorables,
 - ✓ Prochain Ciné Plein Air : mercredi 02 août 2022 Top Gun.

M. Serge Remy

- Programme des Formations Elus par l'Association des Maires de France ⇒ Se rapprocher de M. Joël Lavergne.

M. Sébastien Roi-Sans-Sac

- Association Belle-Rive ⇒ Donne un compte-rendu des réunions portant sur le bilan des activités passées et les projets de celles à venir ;
- Questionne, à la demande de M. Garraud, sur l'avancement du dossier afférent à la cession « Chez Bouyer ».

M. Stéphane Simonneau

- Suggère l'implantation d'une scène béton à l'Allée des Maronnières, à proximité du boîtier électrique ⇒ A étudier avec les Commissions Communales Fêtes / Cérémonies et Bâtiments.

M. Bernard Vachon

- Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Courrier adressé aux riverains parfois mal compris et / ou interprété par les destinataires, suggère de revoir la méthode systématique de sensibilisation.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 05.

Le Secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine Gilardin

Le Maire,
M. Gérard Perrin

Récapitulatif des Délibérations de la Réunion du Conseil Municipal
Séance n° 2023-05 du 11 Juillet 2023

D.20230711-01	Communauté d'Agglomération de Saintes ⇒ Convention de Prestations pour assurer l'entretien régulier de la Zone d'Activités Le Parc
D.20230711-02	Festivités du 13 Juillet 2023 ⇒ Tarification du Repas
D.20230711-03	Action Sociale ⇒ Aide à une Administrée
D.20230711-04	Attribution de Subventions Communes dans le cadre de l'Opah-Ru -Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain- pour Réhabilitation de Logements Locatifs très dégradés

Signatures des Elus Membres du Conseil Municipal

Séance n° 2023-05 du 11 Juillet 2023

<u>NOM Prénom et Qualité</u>	<u>Signature</u>
M. PERRIN Gérard, Maire	
M. ANTIER Patrick, Premier Adjoint	
Mme GILARDIN Marie-Christine, Deuxième Adjointe	
M. ROULLIN Jean-Paul, Troisième Adjoint	
Mme BARBASTE Stéphanie, Conseillère Municipale	
Mme FOURNIER Magalie, Conseillère Municipale	
Mme GAUTHIER Nelly, Conseillère Municipale	Absente Excusée Procuration à Marie-Christine Gilardin
M. LAVERGNE Joël, Conseiller Municipal Délégué	Absent Excusé Procuration à Jean-Paul Roullin
M. MAILLOT Patrick, Conseiller Municipal	
M. REMY Serge, Conseiller Municipal	
M. ROI-SANS-SAC Sébastien, Conseiller Municipal	

Mme SCHNEIDER Babette, Conseillère Municipale	
M. SIMONNEAU Stéphan, Conseiller Municipal	
Mme SIRRE-LAMBERT Nathalie, Conseillère Municipale	Absente Excusée
M. VACHON Bernard, Conseiller Municipal	